



Equipier Polyvalent du Commerce

Objectifs

Le CAP Equipier Polyvalent du Commerce a pour objectif la formation de futurs vendeurs de produits dans tous les magasins de détail : petites, moyennes et grandes surfaces spécialisées.

Les missions du vendeur sont :

- Accueillir le client, le conseiller et vendre les produits correspondant à ses attentes,
- Assurer le suivi des produits,
- Appliquer la politique commerciale de l'enseigne,
- Participer aux manifestations événementielles et promotionnelles.

Qualités professionnelles

- Sens de la communication,
- Autonomie dans l'exécution des tâches,
- Souci du soin apporté au travail réalisé,
- Sens de l'esthétique,
- Bonne résistance physique.

Durée de la Formation

2 ans dont 14 semaines de stages, réparties sur les deux années de formation dans des magasins de vente traditionnelle.

Conditions d'admission

- Le CAP se prépare après la classe de 3^{ème}.

Poursuite d'études

- BAC Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente (dès la classe de 1^{ère})

Métiers / débouchés

Employé(e) de vente spécialisé(e) pratiquant la vente de contact en :

- Magasin de proximité, sédentaire ou non sédentaire,
- Magasin de détail spécialisé,
- Petite, moyenne ou grande surface spécialisée,
- Îlots de vente des grands magasins.

Projets professionnels

- Participation à des manifestations commerciales,
- Partenariat avec les entreprises,
- Mise en place de séances d'aide à la recherche d'un emploi,
- Chef d'œuvre,
- Organisation de voyages.

Contenu de la formation

Matières Professionnelles (16h) : Suivre Commandes, Conseiller Client, Présentation marchande, Eco-droit, Prévention Santé Environnement, Mise en Valeur, Chef d'œuvre,

Matières Générales : Français, Histoire-Géo, Maths-Sciences, EPS, Anglais, Arts Appliqués, Accompagnement Personnalisé

Diplôme

CAP Equipier Polyvalent du Commerce - Diplôme Éducation Nationale, niveau V.

Les épreuves se déroulent en contrôle en cours de formation (CCF).

L'évaluation des acquis du candidat au CAP s'effectue tout au long de la formation, donc **sans examen ponctuel**.

Elle prend en compte les périodes de formation en milieu professionnel et la formation au lycée.

